

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 21/10/2017 à 21 h**

**Présents** : François ARCANGELI, Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Éric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

**Excusés** : Philippe BUSSIERE, Cinthya ARENAS, Francis PRADERE

Céline SALVIAC MALBERT est désignée secrétaire de séance.

### **1 Compte rendu de réunions :**

1.1 Jean-Paul ESTRADE : SMEA/RESAU 31 : il ne devrait pas y avoir d'augmentation du tarif de l'eau d'ici 2020. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence « EAU » devrait être reprise par la CCCGS

1.2 Valérie CHRISTEN et Marie-Christine CHEUZEVILLE : commission tourisme

1.3 Gérard DALL'ARMI : commission voirie ; une réunion concernant les ordures ménagères est à venir.

1.4 Céline SALVIAC et Cinthya ARENAS : Syndicat des écoles Cagire Salat

### **2 Avancement des projets en cours :**

#### **2.1 Multiservices**

Dépôts du permis de construire.

#### **2.2 Réseau Chaleur Bois**

Recherche de solutions pour faire baisser le taux de l'abonnement.

L'objectif est de commencer les travaux courant mars n2018

#### **2.3 Passerelle**

La main courante sera changée le 6 ou 7 novembre et des plots en bois seront rajoutés pour empêcher l'accès aux quads

#### **2.4 Boucherie**

Réouverture prévue le 1<sup>er</sup> décembre

### **3 Echange parcelle pour construction chaufferie :**

Madame le Maire propose d'échanger une partie de parcelle communale avec une partie de parcelle de Mr Jacques FONTAS, ceci afin de permettre l'implantation de la chaufferie bois.

Le Conseil Municipal compte tenu de l'accord de Mr Jacques FONTAS après en avoir délibéré se prononce pour l'échange de terrain entre Mr Jacques FONTAS et la commune à savoir :

- La parcelle sise « le village » cadastrée AB 626 pour 14 ca provenant de la division de la parcelle cadastrée AB 198 appartenant à Mr Jacques FONTAS
- La parcelle sise « le village » cadastrée AB 624 pour 14 ca provenant de la division de la parcelle cadastrée AB 197 appartenant à la commune

sans soule de part ni d'autre et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à cet échange

Les frais notariés relatifs à cet échange seront réglés entièrement par Mr Jacques FONTAS.

#### **4 Projet à venir :**

**Rappel :** Réfection du Pré commun, Laboratoire, Entrée de l'école et cage d'escalier, CIME'TREE

**Travaux :** clocher de l'église, façades de la Mairie. Travaux Chiffrés mais pas démarrés.

Local à côté de la Bibliothèque à aménager

**Investissement à prévoir :** Camion

#### **5 Agenda d'accessibilité**

Priorité à la maison des associations, l'école et la mairie.

#### **6 Cimetière**

Suite à la demande d'acquisition de cavurnes dans le cimetière communal où il n'y en a plus de disponible, Madame le Maire propose d'en acheter trois nouvelles et de revoir le tarif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'acquisition de trois cavurnes et fixe à :

- 180 € le prix de l'emplacement
- 1 166 € le prix de la cavurne pouvant recevoir quatre urnes

soit un montant total de 1 346 € (mille trois cent quarante-six euros).

Pour les communes de moins de 2000 habitants pas d'obligation de jardin du souvenir.

#### **7 Numérotation des Rues**

Eric RIET se charge du dossier et se rapproche de Gérard PRADERE

#### **8 SDEHG : rénovation point lumineux vétuste au lotissement**

La décision sera prise après les résultats de l'étude énergétique de l'éclairage public que doit faire le SDEHG.

#### **9 Centre de Gestion :**

- **Avenant convention médecine préventive**

Madame le Maire donne lecture de l'avenant à la convention de médecine préventive proposé par le CDG31.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal mandate à l'unanimité Madame la Maire pour signer l'avenant annexé à la présente délibération.

- **Mise en concurrence pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif

à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrivant à leur terme le 31 Décembre 2018, le CDG31, va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Ces contrats ont vocation à :

- être gérés en capitalisation ;
- permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL), dans le cadre des situations suivantes :
  - congé de maladie ordinaire
  - congé de longue maladie et congé de longue durée
  - temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
  - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
  - congé de maternité, de paternité ou d'adoption
  - versement du capital décès
- permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et des risques afférents aux agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC), dans le cadre des situations suivantes :
  - congé de maladie ordinaire
  - congé de grave maladie
  - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
  - congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Le CDG31 propose donc aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

**La participation à la consultation n'engage pas l'employeur public quant à son adhésion au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux.**

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la structure publique territoriale sera alors dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Après discussion, l'Assemblée décide à l'unanimité :

- de participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place de contrats groupe d'Assurance Statutaire pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC ;

de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante et pour l'attribution afférente, étant entendu que ce mandat n'implique pas une adhésion obligatoire aux couvertures qui sera décidée in fine au vu des résultats de la consultation.

## **10 Décisions modificatives**

### **• Budget Commune DM4**

Madame le Maire propose les virements de crédits suivant :

#### Section de fonctionnement :

<i>Compte augmenté</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
D66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 296,00
D739211	attribution compensation	2 704,00
D6413	personnel non titulaire	500,00

  

<i>Compte diminué</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
D673	titres annulés ex antérieur	10 500,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire proposée.

### **• Budget Commune DM5**

Madame le Maire propose les virements de crédits suivant afin de pouvoir régler la dernière facture de travaux de réfection de la passerelle :

#### Section de fonctionnement :

<i>Compte augmenté</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
D2181	aménagements divers	24 961,00

  

<i>Compte diminué</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
D2313	Constructions en cours	24 961,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la modification budgétaire proposée.

## **11 Subvention travaux façades mairie**

Madame le Maire donne lecture des 3 devis pour la réfection des façades sud et nord bâtiment de la Mairie :

- AEC AUX ENDUITS COMMINGEOIS : 12 411,82 € TTC
- ENDUITS COUSERANS : 10 147,00 € TTC
- SAS CHENAY-ENTREPRISE : 14 660,00 € TTC

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- De réaliser ces travaux et de retenir le devis de l'entreprise ENDUITS COUSERANS d'un montant de 9 470 € HT ; TVA 947 € soit 10 147 € TTC
- D'adopter le plan de financement suivant :

Dépense TTC	10 147 €
-------------	----------

Recettes	10 147 €
Conseil Départemental (40%)	3 788 €
TVA	947 €
Part communale	5 412 €

Mandate Madame le Maire pour signer tous documents utiles pour la demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental et la réalisation de cette opération.

## **12 Informations et Questions Diverses**

Réunion avec les pompiers pour point bornes à incendie le 6 novembre 2017

FIBRE : mise en service

- 8 décembre montée en puissance
- 20 décembre inauguration de la borne fibre

Désengagement des services sociaux donc problèmes avec certains de nos locataires

Suivi locatif : Philippe BUSSIERE + Valérie CHRISTEN

### **Dates à retenir :**

Dimanche 10 décembre : Noël des enfants

Mercredi 20 décembre inauguration de la FIBRE

Samedi 6 janvier vœux du Maire

Dimanche 21 janvier repas des aînés

Prochain Conseil Municipal, le samedi 25 novembre à 21 h

Séance levée à 23 h 30